

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 17 décembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice :

14

Présents :

06

Votants :

10

L'an deux mil vingt et un, le vendredi dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 décembre 2021

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – M Jérôme BOUCHET, Maire-Adjoint – Mme Véronique DAVID et MM Franck MAINARDIS, William PEACOCKE, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM. Olivier COTTRAY (procuration à Jérôme BOUCHET), Carl DEVOUASSOUX, Catherine INGRES, Justine PERRAUT, Isabelle PETITJEAN (procuration à Nicolas EVRARD), Daniel RODRIGUES (procuration à Franck MAINARDIS), Marie SIMONCINI, Martial VIOLLET (procuration à Véronique DAVID)

Secrétaire de séance : M. Alexis TRAPPIER

95/2021

Objet : Travaux de réhabilitation du bâtiment Edimontagne – maîtrise d'œuvre : choix du prestataire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°66 en date du 24 août 2021, le Conseil Municipal a décidé d'engager la consultation des bureaux d'études pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour un montant prévisionnel de 363 000 euros hors taxes concernant les travaux de réhabilitation du bâtiment Edimontagne.

L'envoi de l'appel public à la concurrence a été effectué par le service marché public de la Communauté de Communes. La date limite de réception des offres était fixée le 16 novembre à 12 heures en mairie de Servoz.

Une société a répondu à l'appel, à savoir le groupement Architecture CARETTE ESPERANDIEU - TOP (Technical Overseer Project) - A.C.T.I.F. (Applications Climatiques Thermiques Ingénierie Fluide) - GP STRUCTURES pour un montant de 50 094 euros hors taxes.

La commission d'examen des offres s'est réunie le lundi 22 novembre 2021 à 19 heures à la salle communale de la mairie, afin de procéder à l'ouverture des dossiers reçus. Après analyse du dossier, il est proposé de retenir l'offre unique déposée par le groupement désigné ci-dessous.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE de retenir le groupement Architecture CARETTE ESPERANDIEU - TOP - A.C.T.I.F. - GP STRUCTURES dont le mandataire désigné est la société Architecture CARETTE ESPERANDIEU située 33 chemin des Vergers à SERVUZ, pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réhabilitation du bâtiment Edimontagne, pour un montant de 53 094 euros hors taxes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Marché,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser l'opération.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 07/01/2022 et de sa publication le 07/01/2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Au registre, suivent les signatures des membres présents. Pour extrait conforme.

Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens - www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.